

PRÉSENTATION DES ARTICLES POUR LA REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

La Revue internationale de la Croix-Rouge invite ses lecteurs à lui adresser des articles relatifs aux divers centres d'intérêt humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ceux-ci seront pris en considération en fonction de leur valeur et du programme annuel thématique de la *Revue*.

- Les manuscrits peuvent être présentés en *français* ou en *anglais* ou en *espagnol* ou en *arabe* ou en *allemand*.

Les textes seront dactylographiés en double interligne et ne devront pas dépasser 25 pages, soit 6 000 mots. L'envoi de disquettes sera très apprécié.

- Toutes les notes, *au maximum 40*, seront numérotées à la suite tout au long de l'article. Il est recommandé de les présenter à la fin du texte, dactylographiées en double interligne.
- Les références bibliographiques comprendront au minimum les indications suivantes: a) pour les livres, initiales et nom de l'auteur (dans cet ordre), titre de l'ouvrage (souligné), lieu de publication, maison d'édition et année de publication (dans cet ordre), puis numéro de la page (p.) ou des pages (pp.) auxquelles on se réfère; b) pour les articles, initiales et nom de l'auteur, titre de l'article entre guillemets, titre du périodique (souligné), lieu de publication, date du numéro et page (p.) ou pages (pp.) auxquelles on se réfère. Les titres des articles, des livres et des périodiques seront indiqués dans la langue originale.
- Les manuscrits non publiés ne sont pas rendus.
- Les ouvrages envoyés à la rédaction seront mentionnés dans la liste des publications reçues et, s'il y a lieu, feront l'objet d'un compte rendu.
- Les manuscrits, la correspondance relative à la publication et les demandes d'autorisation de reproduire des textes parus dans la *Revue* seront adressés au rédacteur en chef.

Les articles, études et autres textes signés émanant de sources autres que le CICR n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le CICR souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

**LISEZ ET FAITES LIRE
LA REVUE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE**

Contribuez à sa promotion

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je désire m'abonner à la *Revue internationale de la Croix-Rouge* pour 1 an, à partir de

version anglaise version espagnole version française
 version arabe extraits en allemand

Nom _____ Prénom _____

Nom de l'institution (éventuellement) _____

Profession ou fonction _____

Adresse _____

Pays _____

Découper ou photocopier et envoyer à:

Revue internationale de la Croix-Rouge
19, av. de la Paix
CH-1202 Genève

Edition en anglais, français, espagnol, arabe:

Tarif d'abonnement annuel (6 numéros): FS 30.— ou US\$ 18.
le numéro FS 5.—

Edition en allemand:

Tarif d'abonnement annuel (6 numéros): FS 10.— ou US\$ 6.
le numéro FS 2.—

Compte de chèque postaux: 12-1767-1 Genève

Compte bancaire: 129.986.0 Société de Banque Suisse, Genève

Spécimen sur demande

Date _____ Signature _____

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* est l'organe officiel du Comité international de la Croix-Rouge. Publiée depuis 1869, elle a porté à l'origine le titre de «Bulletin international des Sociétés de secours aux militaires blessés», puis de «Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge».

Organe de réflexion, d'opinion et de référence sur la mission et la doctrine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* est également une publication spécialisée dans le droit international humanitaire et d'autres aspects de l'action humanitaire.

Chronique des activités internationales du Mouvement, qui garde la mémoire des événements, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* entretient un courant d'informations et constitue un lien entre les composantes du Mouvement.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* paraît, une fois tous les deux mois, en quatre éditions principales:

en français: REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE (depuis octobre 1869)

en anglais: INTERNATIONAL REVIEW OF THE RED CROSS (depuis avril 1961)

en espagnol: REVISTA INTERNACIONAL DE LA CRUZ ROJA (depuis janvier 1976)

en arabe: المجلة الدولية للصليب الأحمر
(depuis mai-juin 1988)

Elle publie également, en allemand, depuis janvier 1950, un cahier d'*Extraits* des textes parus dans les éditions principales.

RÉDACTION: Jacques Meurant, d^r sc. pol., rédacteur en chef

ADRESSE: Revue internationale de la Croix-Rouge

19, avenue de la Paix

CH - 1202 - Genève, Suisse

ABONNEMENTS: un an 30 francs suisses ou US\$ 18

le numéro 5 francs

Comptes de chèques postaux: 12 - 1767-1 Genève

Compte bancaire: 129.986.0 Société de Banque Suisse, Genève

Le **Comité international de la Croix-Rouge (CICR)** est, avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les 150 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge reconnues, l'une des trois composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Institution humanitaire indépendante, le CICR est l'organe fondateur de la Croix-Rouge. Intermédiaire neutre en cas de conflits armés et de troubles, il s'efforce d'assurer, de sa propre initiative ou en se fondant sur les Conventions de Genève, protection et assistance aux victimes des guerres internationales et civiles, des troubles et tensions internes, apportant ainsi sa contribution à la paix dans le monde.

REVUE
INTERNATIONALE

**La protection de l'environnement naturel
en période de conflit armé**

**De la coutume
en droit international humanitaire**

**Politique humanitaire
et activités opérationnelles
du CICR**



VIENT DE PARAÎTRE

RESTRICTIONS À LA CONDUITE DE LA GUERRE

Cet ouvrage publié par le CICR est la version française du livre du professeur Frits Kalshoven, *Constraints on the Waging of War*, publié en 1987 (voir compte rendu, *RICR*, N° 768, novembre-décembre 1987, pp. 705-706).

Ce manuel, préfacé par Alexandre Hay, ancien président du CICR, présente selon une structure logique les différentes étapes qui ont abouti à l'édification du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés. De leurs origines à nos jours, l'auteur nous rappelle l'évolution du droit de Genève, du droit de La Haye, du droit du désarmement, résume les travaux des Conférences diplomatiques, des réunions d'experts gouvernementaux, des Conférences des Nations Unies sur le désarmement. Il procède ensuite à l'examen des principales dispositions du droit humanitaire en mettant un accent particulier sur les instruments internationaux les plus récents, notamment sur les Protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève de 1949 et sur la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques.

Si les *Restrictions à la conduite de la guerre* s'adressent en premier lieu à un cercle de lecteurs spécialisés, il est certain que cet ouvrage intéressera également un public beaucoup plus large qui saura en apprécier la clarté des explications et l'élégance du style.

Ce livre, vendu au prix de 16 Francs suisses, est disponible auprès du CICR (COM/EDOC).

VIENT DE PARAÎTRE

**MESURES NATIONALES
DE MISE EN ŒUVRE DU DROIT
INTERNATIONAL HUMANITAIRE**

*RÉSOLUTION V DE LA XXV^e CONFÉRENCE
INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE
(Genève, 1986)*

**Démarches écrites du Comité international
de la Croix-Rouge**

Cette brochure reproduit l'ensemble des démarches écrites entreprises par le CICR auprès des gouvernements et des Sociétés nationales donnant suite à la résolution V de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (Genève 1986), intitulé «Mesures nationales de mise en œuvre du droit international humanitaire», à savoir:

- Lettres circulaires du 28 avril 1988 (telles que reproduites dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, numéro de mars-avril 1988);
- «Rapport intermédiaire» envoyé par lettres circulaires du 15 août 1989 (tel que reproduit dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, numéro de mars-avril 1991);
- «Propositions visant à assister les Etats pour l'adoption des mesures nationales de mise en œuvre du droit international humanitaire. Compilation établie par le CICR», document remis par notes verbales et lettres circulaires du 18 janvier 1991.

Ce recueil est complété par le rapport intitulé «Mise en œuvre du droit international humanitaire. Mesures nationales» (doc. C.I/4.1/1) et son annexe «Compilation des réponses reçues des Etats aux démarches écrites du CICR sur les mesures nationales de mise en œuvre du droit international humanitaire» préparé par le CICR à l'intention de la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Budapest, 1991).

Cette brochure existe en *français, anglais, espagnol et arabe*.